

Bibliothèques juridiques New-Yorkaises

Autor(en): **Martin, Marie-A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Nachrichten der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare und der Schweizerischen Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles de l'Association des Bibliothécaires Suisses et de l'Association Suisse de Documentation**

Band (Jahr): **28 (1952)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-770856>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BIBLIOTHÈQUES JURIDIQUES NEW-YORKAISES

par Marie-A. MARTIN.

Introduction.

On a déjà beaucoup écrit sur les bibliothèques américaines. Une fois la guerre mondiale de 1914—1918 terminée, plusieurs bibliothécaires européens sentirent la nécessité de traverser l'Atlantique et de prendre contact avec des collègues que la tourmente avait épargnés et dont les bibliothèques étaient en plein essor. Ceux qui, de 1919 à aujourd'hui, se rendirent aux U. S. A., revinrent de leur périple riches d'idées nouvelles et émerveillés de l'ampleur des bibliothèques américaines et de la place de choix qu'elles occupent dans la vie publique¹. Leurs comptes-rendus de voyage concordent sur bien des points : richesses des collections, importance des crédits, multiplicité, dans chaque grande bibliothèque, des salles de lecture, extension des catalogues, grand nombre d'heures d'ouverture, libre accès aux rayons dans bien des cas, rapidité du service, commodités accordées au personnel (dans bien des bibliothèques il a même l'usage d'une cuisine à l'heure du lunch), gentillesse des Américains, cette dernière qualité n'étant pas l'apanage exclusif des bibliothécaires!

Mais si ces constatations ont leur importance² et méritent d'être rappelées, elles ne constituent plus matière à un exposé original. C'est pourquoi nous avons pensé qu'il serait peut-être agréable à nos collègues de connaître quelques bibliothèques américaines que nous avons étudiées avec un intérêt spécial puisqu'il s'agissait de problèmes analogues à ceux qui se posent pour nous dans notre travail quotidien. Nous souhaitons que cette étude leur soit utile et qu'ils trouvent dans ces pages un reflet du plaisir que nous avons eu au cours de ces visites.

La bibliothèque des Nations-Unies.

Dans le voisinage de l'East River, au bas de la 42^e rue, la bibliothèque des Nations-Unies, haute de six étages seulement, semble bien modeste à côté de la gigantesque « boîte d'allumettes » qui en compte trente-neuf. Lorsque je l'ai visitée, à la fin du mois

¹ Wilhelm MUNTHE dans son étude « American librarianship from a European angle » Chicago, 1939, explique ce fait par le manque d'intérêt des Américains pour une bibliothèque personnelle telle que « l'honnête homme » la conçoit en Europe. Le lecteur trouvera en outre de nombreuses réflexions intéressantes dans cet ouvrage.

² Voir : M. GODET. « Bibliothèques américaines ». Dans *Nouvelles de l'ABS*, N. F. No 39 (1935) p. 369.
E. ESCHER. « Stellung und Aufgabe der Bibliothek in den Vereinigten Staaten von America ». Aus *Wissen und Leben* 1920/21 H. 5 et 6.

d'octobre 1951, elle était en pleine organisation et les caisses ayant servi au déménagement des documents de Lake Success à New York n'avaient pu encore être toutes ouvertes.

A l'encontre du bâtiment du Secrétariat qui compte de nombreux bureaux intérieurs où la vie n'est possible que grâce à la lumière électrique et à l'air conditionné, toutes les salles de la bibliothèque prennent jour sur l'extérieur par de vastes baies. Au rez-de-chaussée on pénètre d'abord dans la salle de références où plusieurs bibliothécaires sont occupés par les recherches. A la suite de cette salle, différents bureaux se succèdent où sont élaborés la liste mensuelle des documents publiés par l'ONU et l'index cumulatif annuel. Aux étages se trouvent de vastes magasins où les documents sont classés après avoir été reliés en différentes couleurs selon le Comité qui a présidé à leur élaboration, et les bureaux pour le personnel. Innovation intéressante, quelques cabinets ont été mis à la disposition des chercheurs qui peuvent y grouper les volumes dont ils ont besoin et les conserver pendant la durée de leur travail.

Aux collections des Nations-Unies vient s'ajouter la Bibliothèque Woodrow Wilson. Elle contient tout ce qui a été publié sur la Société des Nations et ses réunions. En outre elle est complétée régulièrement par les publications qui concernent les Nations-Unies. La bibliothèque juridique, qui doit résoudre constamment et rapidement de nombreux problèmes, a été installée dans le bâtiment du Secrétariat.

Quelques bibliothèques juridiques.

La bibliothèque du « *Council on Foreign Relations* » (Conseil des relations étrangères), fondée en 1930, est une des plus charmantes que l'on puisse voir à New York. Logée depuis 1939 58 East 68th Street dans la maison d'Harold Pratt donnée au Conseil par sa femme, elle a conservé la séduction du petit hôtel particulier aux boiseries sombres, aux tapis colorés, aux profonds fauteuils invitant à la méditation.

Le Conseil a pour but l'étude des aspects internationaux des problèmes politiques, économiques, stratégiques et financiers américains. Ses membres se recrutent dans différentes professions, principalement parmi les hommes d'affaires et les professeurs. La bibliothèque est, d'ailleurs, ouverte à tout chercheur sérieux, même s'il n'est pas membre du Conseil. On y organise des conférences et des réunions, voire des repas, pour lesquels une salle au premier étage a été réservée. Le Conseil publie entre autres choses le périodique « *Foreign Affairs* ».

La bibliothèque, qui occupe sept employés seulement, est avant tout un centre de documentation. Elle groupe les publications

politiques, économiques et juridiques traitant des questions internationales depuis 1918, quelques documents nécessaires à la compréhension des relations diplomatiques avant 1914, les publications officielles des Etats-Unis, de la SDN, de l'ONU et des conférences internationales. A ceci s'ajoute une importante collection de coupures de journaux, commencée en 1931 et prise aujourd'hui dans huit quotidiens. Une série spéciale est composée par les nouvelles données à la radio, qui sont multigraphiées. Les 65 000 titres ainsi réunis sont groupés dans un catalogue dictionnaire. Sur les rayons, les ouvrages sont ordonnés selon la classification décimale. Le nombre indiquant le sujet est suivi de l'initiale de l'auteur, elle-même suivie de deux chiffres symbolisant les premières lettres du nom de celui-ci. A ceci peut encore s'ajouter la première lettre du titre. Ce système, qui porte le nom de « Cutter table » permet de placer aisément ensemble les ouvrages d'un même auteur sur un même sujet et il est particulièrement indiqué dans une bibliothèque où les lecteurs ont accès aux rayons.

Grâce au « Reader's guide to periodical literature », importante publication de la maison d'édition H. W. WILSON, la bibliothèque n'a pas besoin de se préoccuper du dépouillement des périodiques. Certaines revues ne sont d'ailleurs pas conservées. Malgré cette régulière épuration, l'extension des collections pose, comme toujours, un gros problème. Il est étonnant de constater que, dans un pays qui, en d'autres domaines pratiques est à l'avant-garde du progrès, le prêt inter-bibliothèques est encore peu développé. Ceci oblige, par exemple, chaque bibliothèque juridique à avoir une collection aussi complète que possible des publications des Nations-Unies, au lieu que l'une d'entre elles seulement se spécialise dans la question.

La bibliothèque de l'« Association of the Bar of the City of New York » (Association du Barreau de la ville de New York) est logée spacieusement au centre de la ville dans un cadre vieillot. L'Association groupe le quart des avocats new-yorkais (500 sur 2000) qui, en plus des agréments de la bibliothèque, jouissent là d'un confortable lieu de réunions composé de plusieurs salons, d'une salle à manger, d'une cuisine, de salles de conférences et de différentes salles de journaux et périodiques. Le catalogue dictionnaire, formé en grande partie des fiches de la Bibliothèque du Congrès, a été placé au centre de la salle de lecture. A l'encontre de la plupart de nos bibliothèques, où le lecteur porte son bulletin rempli au surveillant pour obtenir le livre désiré, un employé circule le long des tables, relève les bulletins, les complète s'il y a lieu et apporte le volume sans que le lecteur ait un pas à faire!

Les 279 671 volumes que la bibliothèque abrite actuellement se

rappellent principalement au droit actuellement en vigueur dans chaque pays. En jetant un coup d'œil sur le droit suisse, j'ai aperçu les silhouettes familières du Journal des Tribunaux, des Arrêts du Tribunal fédéral, des codes et même de quelques thèses récentes. Une importante collection est formée aux Etats-Unis par la publication des arrêts rendus dans les quarante-huit Etats.

La bibliothèque est ouverte de 9 h. du matin à minuit ce qui nécessite une double équipe d'employés dont le nombre s'élève ainsi à cinquante.

La «*New York university school of law*» a inauguré en septembre dernier sa nouvelle installation à l'angle sud-ouest de Washington Square. Trois corps de bâtiments de quatre et cinq étages s'ordonnent autour d'une cour séparée de la rue par des arcades. On a formé là un centre juridique groupant les salles de cours et de conférences, des salons, les bureaux des professeurs et du Doyen, la bibliothèque et différents locaux pour les étudiants, tels que fumeurs, théâtre, buvette etc. Ces salles sont claires et aérées, certaines sont meublées de façon très moderne avec des fauteuils de cuir jaunes et verts; l'ensemble est extrêmement vivant. Un pareil déploiement de luxe étonne au premier abord, mais pourquoi un cadre gai et attrayant n'aurait-il pas une bonne influence sur le travail universitaire?

La bibliothèque est installée sur quatre étages, la bibliothèque principale se trouvant au premier. Le public a l'accès aux rayons et la jouissance de petites cellules de travail («*Study carrells*»). Aménagées dans les rayons, le long du mur, elles contiennent un pupitre, une chaise et quelques rayonnages. Attribuées chacune à un ou plusieurs étudiants, elles permettent un travail rapide en simplifiant le problème de la manutention des livres.

La bibliothèque est munie de l'équipement le plus moderne: air conditionné, ascenseurs, monte-charge, tubes pneumatiques pour expédier les bulletins de demandes d'un étage à l'autre. Riche actuellement de 100 000 volumes, le nouveau bâtiment pourrait en contenir plus du double et des possibilités d'agrandissement sont en outre prévues. Les deux séries les plus importantes que la bibliothèque possède sont formées par l'ancien droit anglais (200 volumes édités avant 1600) et les publications de la SDN et de l'ONU.

Ce serait sortir du cadre de cette étude que d'examiner ici dans leur ensemble les différentes bibliothèques de l'*Université de Columbia*. Il y en a plus de trente. Contentons-nous de mentionner *Kent Hall*, la bibliothèque juridique. C'est une construction en briques rouges aux belles proportions, agrémentée d'un porche à colonnes. Comme l'école de droit de l'Université de New York, mais dans un style plus austère, elle abrite tout ce qui se rattache à la faculté soit

salles de cours et de séminaires, bureaux, salons, bibliothèque. Celle-ci compte actuellement 308 000 volumes et en acquiert environ 7000 chaque année. Le service des acquisitions et suites transmet les propositions d'achat à la bibliothèque principale (Butler Building) par laquelle passent toutes les commandes. Les ouvrages sont classés sur les rayons selon un système propre à Columbia, inspiré du système décimal complété par la « Cutter table ». Il paraît, à première vue, clair et rationnel mais avant tout basé sur le droit anglo-américain ce qui compliquerait une éventuelle adaptation par une de nos bibliothèques juridiques.

Conclusion.

On constatera par ces quelques notes qu'une des principales différences entre les bibliothèques américaines et les nôtres réside dans le fait qu'elles sont considérées, là-bas comme des clubs alors que, chez nous, elles ne sont, le plus souvent que des centres de recherches. Ce fait s'explique peut-être par l'absence de bibliothèques personnelles que signale M. Munthe mais aussi par la très grande distance qui sépare, le plus souvent, le domicile du bureau d'un avocat, par exemple. Pouvoir passer dans la journée quelques moments tranquilles à la bibliothèque du Barreau et y donner rendez-vous à des amis sont pour lui des nécessités que son collègue suisse ne ressent pas.

D'autre part, la cadence du travail est plus rapide que chez nous grâce aux nombreux perfectionnements techniques que l'Amérique a mis au point. Par un abonnement aux fiches de la Bibliothèque du Congrès, le cataloguement est réduit au minimum; un autre abonnement aux « Reader's guide to periodical literature » économise les heures que nous consacrons au dépouillement des périodiques. Mais, comme chez nous, chaque bibliothèque a en outre ses problèmes particuliers, que seule, l'expérience personnelle de ses bibliothécaires peut résoudre.

ECHOS

Schweiz — Suisse

*Protokoll der 51. Jahresversammlung am 13./14. September 1952
in Winterthur.*

Die diesjährige Jahresversammlung führte nach längerem Unterbruch wieder in die östlichen Gaue unseres Landes. Wie nicht anders zu erwarten war, übte Winterthur seine starke Anziehungskraft aus. In erfreulich großer Zahl folgten die Mitglieder, auch diejenigen von jenseits der Sprachgrenze, der Einladung, ein Wochenende in diesem selbständigen Kulturzentrum zu verbringen, das zwar bald beängstigend nahe « vor die Tore Zürichs » zu liegen